

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026 à 19h30
Convocation du 26 mai 2026

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Loïc PEMZEC

Présents : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO

Absent(s) : Isabelle JOREAU

Bon(s) pour pouvoir : Néant

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent,
- Modification du programme d'actions du plan de gestion du plan d'eau des Loges pour l'année 2026,
- Désignation du correspondant défense,
- Désignation du représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- Désignation d'un élu pour la sécurité routière,
- Proposition de candidat à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- Tarifs périscolaires,
- Questions diverses.

PREAMBULE

Monsieur le Maire revient sur une question laissée en suspens lors de la séance précédente :
Les deux comptes à terme devraient rapporter à la commune 8 645 €.

DCM 2026-23 PORTANT DECISION DE LA COMMUNE DE MODIFIER L'ENSEMBLE DES ACTIONS MENEES SUR LE SITE DE L'ETANG DES LOGES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENS DU DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de gestion prévu pour l'année 2026.

A savoir :

Monsieur le Maire présente la proposition de plan d'action 2026 de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) :

PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2026

		Nbre de jour	Coût journée	ss total
1 - Réaliser une animation foncière	Solliciter le propriétaire du petit étang à Leucorhines Envisager l'achat de la parcelle 0C994 (Mr Biremont)	1	580 €	580 €
3 - Engager des travaux de réouverture des rives du petit étang en réserve	Définir le projet, trouver des entrepreneurs (débardage à cheval, ...), obtenir des devis	2	580 €	1 160 €
6 - Préserver et restaurer la Boulaie marécageuse	Réalisation, en lien avec les services techniques, d'un chantier bénévole annuel pour la réouverture de la parcelle C0994	2	580 €	1 160 €
9 - Informer RTE des actions mises en œuvre sur les parcelles sous les lignes électriques	Poursuivre les démarches jusqu'à validation des fiches "intervention" sur l'ENS	0,5	580 €	290 €
12 - Réaliser le suivi des espèces remarquables	Démarrage suivi des indicateurs - Protocole Oiseaux nicheurs (2 jours) - Protocole Leucorhines (3 jours)	5	580 €	2 900 €
17 - Aménager un sentier de découverte	Finalisation du projet jusqu'à livraison des panneaux	1	580 €	580 €
18 - Développer les activités d'éducation à l'environnement à destination du Grand Public et des scolaires	Nuit Européenne de la Chauve-Souris (juillet) + temps de prépa, communication	1	580 €	580 €
19 - Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion	Suivi global du projet - Rédaction de la demande de subvention, synthèse annuelle - Organisation d'un COPIL annuel	6	580 €	3 480 €
TOTAL		18,5		10 730 €

CD49 (60%)	6 438,00 €
La Breille-les-Pins (40%)	4 292,00 €



Monsieur le Maire présente les actions proposées par la LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux) pour le plan de gestion du site du Plan d'eau des Loges.

Monsieur le Maire précise qu'aucun devis relatif à ces actions n'a été validé et propose de ne pas donner suite à ces actions.

Monsieur le Maire propose de sortir de la LPO et de se rapprocher d'autres associations comme Eden (qui s'occupe déjà de la tourbière en aval du plan d'eau) ou SMBAA.

Chrystel Gueros demande s'il ne va pas y avoir un coût à la « rupture » du contrat avec la LPO ?

Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner. Il propose ensuite une délibération à bulletin secret, « pour ou contre la continuation avec la LPO ». Résultats du vote : sur 14 votants : 13 non / 1 vote blanc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 13 voix pour, 1 blanc, des membres présents de ne pas donner suite au programme proposé par la ligue de protections des oiseaux (LPO) pour l'année 2026.

DCM 2026-24 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il faut désigner un représentant défense (CORDEF).

Le correspondant défense est désigné sur proposition du Maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Rôle et missions du correspondant défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visite des sites militaires, rencontre avec des anciens combattants).

Concrètement, son champ d'action est très vaste ; Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;

- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- Animer une cérémonie commémorative (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Vincenzo AGRELO qui accepte. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

- Monsieur Vincenzo AGRELO né le 14/09/1971 à PARIS (10^e) est désigné comme correspondant défense de la commune de la BREILLE-LES-PINS.

DCM 2026-25 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) demandé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- Désigné représentant de la commune de la BREILLE-LES-PINS :
 - Monsieur Florian STEPHAN né le 11 mai 1961 à SAUMUR.

DCM 2026-26 DESIGNATION DE L'ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant

- Est désigné représentant de la commune de la BREILLE-LES-PINS :
 - Monsieur Vincenzo AGRELO, conseiller municipal né le 14/09/1971 à PARIS (10^e)

CIRCULATION DANS LE BOURG

Monsieur le Maire profite du sujet de la Sécurité Routière pour évoquer la circulation des poids lourds dans le bourg et notamment au carrefour de la Rue de Vau de Chevré et de la rue des Loges où des poids lourds prennent des virages trop serrés et menacent l'angle du bâtiment et les poteaux électriques et téléphoniques. Il évoque la pose de panneaux :

- STOP sur la route de Brain
- INTERDICTION DE TOURNER AUX POIDS LOURDS à ce carrefour.

Ces mesures visent surtout les camions qui roulent sans respect.

Laure Bouilleau alerte sur les conséquences pour les habitants de la Breille-les-Pins conduisant des poids lourds

Monsieur le Maire précise que la pose de ces panneaux – et leur signalement à la Préfecture – auraient surtout pour objet de sortir le bourg des itinéraires recommandés pour les poids lourds dans les GPS.

L'interdiction ne concernerait pas les riverains et les livraisons.

Le sujet sera à nouveau évoqué lors d'une prochaine séance après questionnement de Monsieur le Maire auprès de la Agence Technique Départementale de Baugé.

DCM 2026-27 PROPOSITION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOT DIRECTS (CIID) POUR L'EPCI A FISCALITE PROPRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE)

Conformément au 1 de l'article 1650A du Code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI à fiscalité propre. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit ainsi proposer 40 personnes, qui seront ensuite désignées par le Directeur départemental des finances publiques.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandant de l'organe délibérant.

La commune propose :

- Madame Anne MAYER
- Domiciliée 9 route du Doreur à 49390 LA BREILLE-LES-PINS
- Née le 8/06/1966 à ROYE (somme)
- Impositions auxquelles le contribuable est soumis TF

DCM 2026-28 TARIFS DU PERISCOLAIRE- RESTAURANT ET GARDERIE

Monsieur le Maire présente les tarifs du périscolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Mayer, première adjointe, souhaite que le Conseil évoque le prix de la cantine et de la garderie et leurs éventuelles revalorisations.

- Repas 5 composants : 4.35 €
- Repas commandé le jour : 5.35 €

Une augmentation est prévue par le prestataire de services au 1^{er} septembre 2026. Les tarifs seront revus ultérieurement après réception des nouveaux tarifs.

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter le tarif pour la rentrée 2026.

Avec la conjoncture actuelle, Madame Laure BOUILLEAU ne souhaite pas que le prix du repas de cantine soit revalorisé.

Face aux problèmes de retard de paiement, Madame Sylvie VIRIEUX informe le conseil municipal que la commune de Vernueil-le-Fourrier a mis en place la vente de « cartes prépayées » pour la garderie. Il est rappelé qu'à l'époque où elles étaient vendues à la Breille-les-Pins, ce système a généré plus de problèmes d'impayés.

GARDERIE

Q1 : quotient inférieur ou égal à 600 €	1.64 €/heure
Q2 : quotient supérieur à 600 €	2.00 €/heure

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter le tarif de la garderie, toutefois chaque demi-heure commencée sera facturée.

Madame Chrystel GUEROS propose de ne pas augmenter le prix horaire de la garderie mais de supprimer la facturation au ¼ d'heure et d'instaurer au minimum une facturation à la ½ heure. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents,

Restaurant scolaire :

- Pas d'augmentation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2026, soit :
- Repas 5 composants : 4.35 €
- Repas commandé le jour : 5.35 €

Garderie :

- Facturation de toute demi-heure commencée.
- Q1 : quotient inférieur ou égal à 600 € 1.64 €/heure
- Q2 : quotient supérieur à 600 € 2.00 €/heure

QUESTIONS DIVERSES**RECRUTEMENT D'UN AGENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'une nouvelle personne pour le service technique. Il est embauché pour 6 mois et démarre lundi 8 juin une période d'essai de 3 semaines.

Après une explication sommaire du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du rôle du référent, Monsieur le Maire demande un(e) ou deux volontaires. Laure BOUILLEAU et Loïc PEMZEC se proposent.

Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient brièvement sur l'annulation du Marché des Producteurs du 29 mai - à la demande de Mme FOURAULT de la chambre d'agriculture - et son report au vendredi 10 juillet.

Monsieur le Maire rapporte à cette occasion une demande qu'il a eu de conseillers et d'associations de la Breille pour l'achat de « coffrets de chantier » (coffret électriques temporaires pour des manifestations comme le marché des Producteurs), ce qui éviterait de devoir les demander aux associations des communes environnantes. La demande a été acceptée et des devis sont en cours.

LOTISSEMENT « LES CHARMES »

Saumur Habitat a attribué les logements en mai, toutefois la commune n'a pas eu le récapitulatif définitif. Les locataires doivent entrer dans les logements début juillet.

LOGEMENT 7 B RUE SAUMUROISE

Madame Anne MAYER informe le conseil municipal du départ de la famille occupant le logement 7B rue Saumuroise au 1^{er} juillet. Elle propose de revoir le montant du loyer à la baisse.

Madame Laure BOUILLEAU n'est pas favorable à cette baisse.

Le sujet sera revu ultérieurement.

La séance est levée à 21h26. La prochaine réunion est prévue mardi 7 juillet à 19h30.

Le Maire



Remarque :

Le secrétaire de séance



Procès-verbal approuvé par le conseil municipal le : 7/07/ 2026

Mise en ligne le : 9/07/ 2026